

Les échos de Chambéon

Chambéonnaises,
Chambéonnais,

Les vacances estivales sont déjà loin. Chacun a progressivement repris ses activités : les adultes ont retrouvé le chemin du travail, les enfants celui de l'école, les retraités s'affairent dans leur jardin ou ont retrouvé les jeux de cartes... Les temps libres des mercredis et des week-end sont occupés par les activités multiples des petits et des grands. La météo clémente de ces dernières semaines a permis de profiter pleinement de l'agréable cadre de vie qu'offre Chambéon et ses alentours.

Entre toutes ces activités, nous espérons que vous prendrez quelques minutes pour prendre connaissance de ce nouveau numéro des Echos de Chambéon afin de vous informer sur les dossiers travaillés par le conseil municipal ces derniers mois et sur quelques éléments relatifs à une vie agréable en communauté.

*La commission
communication*

SOMMAIRE

- Conseils municipaux de mai, juin, juillet et septembre
- Mieux vivre à Chambéon
- Les dates à retenir
- Horaires d'ouverture de la mairie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2018

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ECO'RING

Mme le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal qu'une enquête publique pour l'entreprise Eco'Ring est en cours en mairie de Chambéon. Elle se déroule du 13 avril au 18 mai 2018. Elle demande à chacun de s'exprimer, une discussion s'en suit et l'avis est proposé aux votes. Le conseil municipal délibère favorablement par 8 voix pour et une voix contre (D1-2018-05-02).

CONVENTION FOURRIERE

Suite à la création de la Communauté de communes Forez-Est, Madame le Maire informe que la convention signée par la CC Forez-Est avec la fourrière de Saint-Etienne-le-Molard s'arrêtera au 30 juin 2018. Aussi, elle propose au conseil municipal que la commune de Chambéon, à compter du 1er juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, conventionne avec Monsieur Stéphane Davim, Pension animale « domaine des Mûriers » Route de Chartre, 42130 Saint-Etienne-le-Molard. Le conseil municipal délibère favorablement. (D2-2018-05-02).

TRAVAUX SALLE DES FETES

Madame le Maire propose de poursuivre les travaux d'amélioration de la salle des fêtes. Des devis ont été demandés pour changer l'éclairage. Le choix du conseil municipal se porte sur le devis de la société Efficience de Balbigny, pour le remplacement des néons par des éclairages LED pour un montant de 2 129,53 HT et 2 555,44 TTC. (D3-2018-05-02).

En ce qui concerne les travaux de peinture, le choix du conseil municipal se porte sur le devis de la société Boichon plâtrerie de Feurs pour un montant total de 4 938,50 € TTC (D4-2018-05-02). Ces travaux se réaliseront au cours de l'année 2018.

MISE EN SECURITE DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE RD 107

Madame le Maire explique au conseil municipal que les travaux d'aménagement d'un plateau traversant pour la mise en sécurité de l'entrée nord du village avaient été mis en attente avec les travaux d'agrandissement de l'école. Suite à la préparation du chantier, un complément de travaux pour le trottoir pour faciliter l'accès des poussettes enfants et les personnes à mobilité réduite est nécessaire. Le conseil municipal accepte par 8 voix pour et 1 voix d'abstention la réfection du carrefour de la rue de la Loire et de la rue du Moulin (à l'entrée nord du village) pour un montant total des travaux de 42 997,70 € HT, soit 51 597,24 € TTC par la société Eiffage. (D5-2018-05-02).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide de leur attribuer la même subvention que l'année précédente. (D6-2018-05-02).

DIVERS

Madame le Maire informe que la société Bec Marquage a réalisé le traçage de l'allée du Four à Pain, de la place de la Croix et un passage piéton supplémentaire sur la rue du Moulin. Les panneaux de signalisation seront installés par les services de la commune.

Madame le Maire informe que cette année notre commune n'a pas été tirée au sort pour les jurés d'assise.

Le feu d'artifice pour la fête patronale, dimanche 5 août, a été validé auprès de la Société l'Etoile.

La fédération Triathlon de la Loire fera un entraînement au plan d'eau le dimanche 20 mai 2018.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2018

GESTION RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Pour simplifier les inscriptions au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire, Madame le Maire propose l'achat d'un logiciel auprès de la société 3D Ouest. L'investissement sera de 2 880 € TTC et la maintenance annuelle de 720 € TTC. (D1-2018-06-12)
Une rencontre de présentation pour les familles des parents d'élèves aura lieu jeudi 28 juin à 20h30.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Suite à l'augmentation prévue par la MFR de Mornand pour la préparation et la livraison des repas, le conseil municipal décide, par 8 voix pour et une voix contre, que le prix du repas sera de 4,10€ (D2-2018-06-12). Sachant que les prix du périscolaire n'ont pas subi d'augmentation depuis plusieurs années, que cette année il y a l'investissement du logiciel et que l'aide de soutien de l'état s'arrête, il est décidé, par 2 abstentions et 7 pour, que le tarif horaire du périscolaire sera de 1 € pour un quotient familial inférieur à 1 100 € et de 1,20 € si le quotient est supérieur à 1 100€. (D3-2018-06-12). Suite à l'achat du logiciel, la régie est modifiée (D4-2018-06-12) pour créer une régie en TIPI pour permettre aux familles de régler directement à l'inscription avec leur carte bancaire (D5-2018-06-12).

PETITS AMENAGEMENTS COUR DE L'ECOLE

Les enseignantes ont présenté au conseil d'école du 7 juin leur projet « cour de récréation ». Le Sou des écoles prend en charge l'achat de nouveaux jeux. La commune aménage les coins rangement : cagibi, préau, cabane, abri matériel pour la gym des adultes. Elle installera aussi un bac à sable et fera le traçage sur la cour goudronnée.

Madame le Maire présente les devis de matériel à remplacer : un PC portable (404,30€ HT), un vidéoprojecteur (343,20€ HT) et une plastifieuse (116,58€ HT). Le conseil municipal valide l'ensemble de ces devis

ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC SIMPLIFIEE

Madame le Maire explique que la délibération prise en février doit être modifiée car deux options étaient restées. Il s'agit de ne conserver que l'option simplifiée. Aussi, la délibération D5-2018-02-27 sera annulée et remplacée par la D6-2018-06-12.

ACHAT EQUIPEMENT ARROSAGE

Pas de décision prise ce soir. Ce point sera réétudié au prochain conseil municipal.

CONVENTION EPAT

Madame le Maire propose de signer une convention avec le SIEL permettant de demander au SIEL une

étude prospective d'aménagement du territoire concernant les réseaux secs, soit pour une aide pour la révision des documents d'urbanisme, soit dans le cadre d'un projet d'aménagement. (D7-2018-06-12)

DIVERS

- Antenne 3G-4G : Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'Orange va installer une antenne 3G-4G pour améliorer le réseau de téléphonie mobile. Elle se situera sur la parcelle ZO 65 au lieu-dit Bel Air. Les travaux sont prévus à partir du 15 octobre 2018.

- Centre hospitalier du Forez : Madame le Maire donne information des différentes démarches du Comité de soutien du Centre hospitalier du Forez, en précisant qu'elle fait suivre les informations par mail au fur et à mesure qu'elle les reçoit.

- Réserve naturelle : Madame le Maire indique qu'elle a reçu le courrier de Monsieur le sous-préfet précisant que le projet de réserve naturelle est à l'arrêt.

- Courrier : Présentation du courrier de M Lionel Bréjon-Martins. Une réponse écrite sera faite avec explication du caractère inerte des matériaux mis à l'étang pour renforcer les berges.

- Projet au plan d'eau : Une réunion pour présenter le projet d'activités nautiques et sportives sur le plan d'eau sera organisée mardi 3 juillet à 20 h à la salle des fêtes.

- Règlement général sur la protection des données : Nous serons amenés à faire les démarches nécessaires pour être en conformité avec la loi. Nous devons désigner un délégué à la protection des données.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018

ACHAT D'UN EQUIPEMENT D'ARROSAGE

Madame le Maire présente deux devis pour l'achat d'un tonneau à eau avec pompe pour optimiser le travail d'arrosage des fleurs. Le devis de la société Loire Equipement est retenu pour un montant total de 5 676 € TTC. (D1-2018-07-24).

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS)

Madame le Maire donne lecture du rapport prix et qualité du service assainissement pour l'année 2017. Le conseil municipal adopte ce rapport. (D2-2018-07-24).

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE EAU (RPQS)

Madame le Maire présente le rapport prix et qualité du service eau potable pour l'année 2017. Le conseil municipal adopte ce rapport. (D3-2018-07-24).

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA CCFE

Suite à la constitution de la communauté de communes Forez-Est, il convient d'évaluer les charges au titre des compétences restituées depuis le 1er janvier 2017 aux communes. La commune de Chambéon est concernée par la fourrière et le SAGE. Le conseil municipal délibère favorablement pour le montant des charges transférées (D4-2018-07-24).

DIVERS

Madame le Maire présente la demande d'aide du maire de Pommiers-en-Forez, commune en difficulté financière. Le conseil municipal décide d'attendre la décision en appel pour se prononcer.

Puis elle fait lecture d'un courrier de Monsieur Gagnière concernant des travaux sur un terrain communal vers la ZA. Elle explique la situation et indique qu'il n'y a pas de délibération à prendre. Une réponse écrite sera adressée à l'intéressé.

Madame le Maire présente le devis pour améliorer la sonnette de l'école.

Un devis de BETF a été validé pour nettoyer l'ensemble des châteaux de l'église, bouchés par les fientes de pigeons. Un appareil d'effarouchement a été mis en place mais son efficacité reste à prouver. Aussi, le conseil municipal se tourne vers une solution de piégeage.

Madame le Maire donne lecture des conclusions du rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête publique d'Eco'Ring. Celui-ci donne un avis favorable au projet.

L'arrêté de l'inspecteur académique valide les horaires : 8h30-11h45 et 13h30-16h15.

Concernant le logiciel pour les inscriptions au restaurant scolaire et au périscolaire, les familles vont recevoir un message par mail. Celles qui n'ont pas communiqué leur adresse mail doivent se manifester auprès de la mairie très rapidement.

Le porteur de projet du parc de loisirs au plan d'eau et le conseil municipal poursuivent leur réflexion concernant la faisabilité du projet à Chambéon.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

FONDS DE CONCOURS

Madame le Maire précise que suite à la délibération de la CCFE du 11 juillet 2018, le Conseil communautaire reverse un fonds de concours à notre commune d'un montant de 10 223 € pour l'année 2018. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour cette somme. (D1-2018-09-11).

REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DES COMMUNES DE CCFE

Madame le Maire présente la révision des attributions de compensation validée pour la délibération 22 du conseil communautaire du 11 juillet 2018, puis propose aux conseillers municipaux de valider cette proposition. Ils délibèrent favorablement. (D2-2018-09-11).

REORGANISATION DU TEMPS DES EMPLOYES A L'ECOLE

Suite au départ d'une employée en fin d'année scolaire, au retour à la classe à 4 jours et au vue des effectifs des élèves de la classe de GS-CP cette année, avec le souhait des trois employées de travailler plus et leur accord de répartir le ménage de l'école et du restaurant scolaire, Mme le Maire fait les propositions suivantes : modifier les fiches de poste et passer les contrats de 22 à 29 heures pour les titulaires. (D3-2018-09.11), (D4-2018-09-11), de modifier le tableau des effectifs pour ces deux emplois

permanents d'adjoints techniques territoriaux (D5-2018-09.11) et de recruter la troisième personne en agent contractuel. (D6-2018-09-11). Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour toutes ces propositions.

DIVERS

Suite à la demande de notre trésorière, l'ensemble des conseillers valide la délibération modificative préparée pour le règlement du projet de la place de la Croix. (DM1)

Mme le Maire présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés fait par la CCFE.

La communauté de Communes de Forez-Est travaille à la réalisation d'un Plan local de l'habitat.

Mme le Maire présente la demande de subvention de la commune de Poncins pour un abri bus au lieu-dit Les Pierres. Une rencontre avec M le Maire de Poncins sera organisée.

Mme le Maire fait lecture de la lettre de remerciements de l'association UMASP Forézien (soins palliatifs) pour la subvention versée par la commune.

Le Plan communal de sauvegarde devra être mis à jour. Une réunion est prévue le 22 septembre.

L'étude du projet du parc de loisirs nautique se poursuit sur le deuxième plan d'eau, dit de la Pège.

ADIEU A LOUIS VIGNON

Notre commune est en deuil. Louis Vignon nous a quitté ce 24 septembre. Il était né le 7 octobre 1942 à Saint-Just-la-Pendue. Il a passé son enfance à Chirassimont. Il a eu deux enfants, Philippe et Patricia, et cinq petits-enfants : Alexandre, Maxence, Erin, Léonor et Paloma. Après avoir exercé la profession de technicien dans la distribution de presse à Saint-Etienne où il habitait durant toute sa carrière, il est venu vivre en 1999 dans notre village de Chambéon avec Lucette Chanellière, sa compagne.

Très vite, il s'investit dans la vie associative de notre village, particulièrement aux boules. Trésorier, puis secrétaire, il fut président de l'Amicale Boules Chambéonnaises de 2006 à 2009. C'était un passionné de boules lyonnaises, joueur d'un très bon niveau, et toujours prêt à donner un coup de main. Avec Lucette, ils formaient un couple d'excellents danseurs, ils sont d'ailleurs à l'origine des thés dansants organisés pour l'ABC.

Il fut élu au conseil municipal en 2008 et avait la fonction d'adjoint. Toujours présent et assidu, sachant être utile par ses conseils, il était toujours au service de l'intérêt collectif.

Louis a lutté avec courage contre cette maladie qui le rongait depuis de nombreux mois. Notre commune perd une personne droite, serviable et généreuse, un exemple pour les générations futures.

Pour respecter les dernières volontés de Louis, bienfaiteur de l'association des Dons de Corps, aucune cérémonie n'a été organisée. Nous présentons nos sincères condoléances à Lucette et à toute sa famille, et nous les assurons de tout notre soutien.

LES DATES A RETENIR

OCTOBRE

Mercredi 3 octobre : Repas trimestriel du Club du 3e âge et de l'amitié, salle Arc En Ciel

Mardi 16 octobre : Assemblée générale de la FNACA à Mornand

Samedi 13 octobre : Rencontre des classes en 1 et 6 demi-décades, 12h

Samedi 27 octobre : Repas du CCAS pour les anciens à 12h

ATTENTION TRAVAUX !

Les travaux sur la RD107 pour la réalisation d'un plateau à l'entrée Nord du village vont se mettre en route ce mois d'octobre. Soyez prudents et patients à l'approche du chantier.

NOVEMBRE

Dimanche 11 novembre : Cérémonie du souvenir du 11 novembre à Chambéon, 11h15

Dimanche 11 novembre : Concours de belote du LAC pour les anciens à 14h, salle des fêtes

Samedi 17 novembre : Assemblée générale de l'ABC

Dimanche 18 novembre : A l'Ecopôle, Loutre, Castor, et autres mammifères aquatiques, de 14h30-16h30, Ecopôle

DECEMBRE

Samedi 8 décembre : Téléthon à Chalain-le-Comtal

Mercredi 19 décembre : Repas trimestriel du Club du 3e âge et de l'amitié, salle Arc En Ciel

Samedi 15 décembre : Fête de Noël du Sou des Ecoles, salle des fêtes

Lundi 31 décembre : Réveillon organisé par l'ASCM

JANVIER 2019

Dimanche 13 janvier : Cérémonie des vœux, accueil des nouveaux habitants et des nouveaux-nés de l'année 2018 à 10h45 à la salle des fêtes

MIEUX VIVRE A CHAMBEON

ENQUETE PUBLIQUE

Suite à la proposition d'administrés d'acquérir des chemins communaux sans issue entre des parcelles leur appartenant aux lieudits « les Odinets », « la Grande Pinée » et « les Rompets » et à la délibération du 30/01/2018, une enquête publique pour aliénation de ces chemins se déroulera du 25 octobre au 13 novembre en mairie de Chambéon.

PLAN DE SAUVEGARDE

Le Plan de Sauvegarde Communal vient d'être révisé. Les grandes lignes sont retracées dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce dernier est distribué dans les boîtes aux lettres avec ce numéro des Echos de Chambéon. Les Chambéonnais et Chambéonnaises habitant en zone inondable sont invités à communiquer leurs coordonnées à la mairie.

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

De nouveaux panneaux de circulation ont été installés dans l'Allée de Four à Pain et sur la Place de la Croix. Un sens unique de circulation ainsi qu'un sens interdit ont été officialisés par les arrêtés municipaux du 27/09/2018, de façon à faciliter et à sécuriser la circulation sur ces lieux.

VOISINS REFERENTS

Il y a un bientôt un an qu'a été signée la convention entre Mme le maire, la Gendarmerie, le sous-préfet et le Procureur de la République concernant la démarche Voisins référents. L'objectif est de lutter contre la délinquance et l'atteinte aux biens grâce à l'implication de la population et à la nomination de voisins référents qui sont : Nicole Mathieu, Madeleine Marcel, Bernadette Fontimpe, Michelle Delorme, Maxime Trottet, Thierry Reboux, Bernard Picarles, Raymond Jacquemond, Christophe Gaucher, Jérémie Trottet et Laurent Frécon. Une rencontre avec le nouveau lieutenant de Feurs aura lieu prochainement pour en faire le bilan. Si vous avez envie de participer, signalez-vous en mairie.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Les habitants récemment arrivés à Chambéon sont invités à venir retirer à la mairie, aux horaires d'ouverture, les plaques de leur numéro d'habitation à installer devant leur maison.

COUPS DE COEUR DE L'ECO

TOUT près de chez moi, notre magasin multiservices, a été primé dans la catégorie « Economie sociale et solidaire » lors de la cérémonie des Coups de Cœur de l'Eco, qui mettait à l'honneur des fleurons de l'économie de notre communauté de communes Forez-Est.

LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le 31 décembre. Ainsi, les nouveaux habitants doivent se présenter en mairie pendant les heures d'ouverture pour se faire inscrire sur la liste électorale de Chambéon (se munir d'une pièce d'identité récente, d'un justificatif de domicile, du formulaire Cerfa n°12669*01 de demande d'inscription disponible en mairie ou sur service-public.fr).

LA MAIRIE

La mairie est ouverte les mardis de 13h30 à 17 heures, les mercredis de 12 à 14 heures et les jeudis de 8 heures à 12h30.
Numéro de téléphone : 04.77.27.81.82
e-mail : mairie.chambeon@wanadoo.fr
ou secretaire.chambeon@wanadoo.fr

ASSOCIATIONS

Les responsables des associations chambéonnaises sont attendus à la réunion de concertation pour les dates des événements prévus en 2019 qui se déroulera mardi 23 octobre à 20 heures à la salle Arc En Ciel.

De plus, comme les années précédentes, ils sont invités à préparer un texte et des photos pour le bulletin annuel, à envoyer par mail à Lucie Frécon avant le 12 novembre (luciegrolleau@hotmail.com)